



**DIRECTION GENERALE DE L'ANAC-BF  
SERVICE NAVIGABILITE DES AERONEFS**

<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b>		(1) N°. CN: [ANAC-BF] AAAA-XXXX
<input type="checkbox"/> <b>PROPOSEE</b>		N° du Projet de CN :
<input type="checkbox"/> <b>URGENTE</b>		(2) Date d'édition : jj.mm. aaaa
(3) Nul ne peut exploiter un aéronef auquel s'applique une consigne de navigabilité, sauf conformément aux exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord contraire avec l'Autorité de l'État d'immatriculation.		
(4) Détenteur du Certificat de Type		(5) Désignation(s) de Type/Modèle :
(6) Certificat de Type / STC. (Fiche de données)		
(7) N° CN étrangère		
(8) Remplacement		
(9-a) Nom de chapitre ATA	(9-b) Nom de la pièce/système affecté :	(9-c) Action requise:
(10) Action:		
(11) Fabricant:		
(12) Applicabilité:		
(13) Raisons:		
(14) Date d'entrée en vigueur:		
(15) Conformité:		
(16) Publications de référence:		
(17) Remarques:	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Sur demande et dûment justifiées, le Service Navigabilité peut accepter les méthodes alternatives de conformité pour cette CN.</li><li>2. Cette CN a été distribuée sous la forme Projet de CN N°... pour consultation sur trente (30) jours avec une période de commentaires jusqu'au jj.mm. aaaa. Les commentaires peuvent être envoyés par e-mail au Service Navigabilité ou sur le site Web de l'ANAC-BF.</li><li>3. Les demandes de renseignements concernant cette CN doivent être adressées au Service Navigabilité de l'AAC.</li><li>4. Pour toute question concernant le contenu technique des exigences de cette CN, veuillez contacter le Service Navigabilité ou le fabricant.</li></ol>	

Formulaire n° POR08-FOM-19-A

Edition 01 du 03/12/2020